



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 23 octobre 2023

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Renouvellement des 27 conseillers municipaux de la commune de Sourdeval

À la suite de la démission de plus du tiers des membres du conseil municipal de la commune de Sourdeval et en application du code électoral, **les électeurs et électrices de la commune sont convoqués le dimanche 3 décembre 2023 pour procéder au renouvellement des 27 membres du conseil municipal et élire 3 conseillers communautaires titulaires et un conseiller communautaire complémentaire.**

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures dans les bureaux de vote de la commune.

Dans le cas où aucune des listes candidates n'aurait recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 dans les mêmes locaux et aux mêmes heures qu'au premier tour.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture d'Avranches, sur rendez-vous, dans les conditions suivantes :

- Pour le premier tour :

- les mardi 14 et mercredi 15 novembre 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi 16 novembre 2023 de 9h à 12h et de 14 h à 18h.

- En cas de deuxième tour :

- le lundi 4 décembre 2023 de 9h à 12 h et de 14h à 17h
- le mardi 5 décembre 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h

La campagne électorale pour le 1^{er} tour sera ouverte le 20 novembre 2023 et prendra fin la veille du scrutin à zéro heure. En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lendemain du premier tour et prendra fin la veille du scrutin à zéro heure.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux élections sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin, soit jusqu'au 27 octobre 2023.